

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 19 février 2014 à 18 heures 30 -
Baldersheim

Sur convocation du 13 février 2014 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 19 février 2014 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Pierrette **KEMPF**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAEELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

.../...

Absents non excusés :

- Monsieur Gérard **THUET**

Ont donné procuration :

- Monsieur Gérard **LAMY** à Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER**
- Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** à Monsieur Albert **SCHOLER**
- Madame Raymonde **RISACHER** à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Monsieur Marc **BRAUNSTEDTER**, directeur général des services de Baldersheim
- Deux représentants de la presse locale (journal l'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)
- Deux auditeurs

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2014
2. Approbation du compte administratif 2013
3. Approbation du compte de gestion 2013
4. Affectation des résultats de l'exercice 2013
5. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2014
6. Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2014
7. Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2014
8. Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2014 – signature de la convention d'objectifs
9. Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2014 – signature de la convention d'objectifs
10. Amicale du personnel du S.C.I.N. – versement de la subvention d'équilibre 2014
11. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2014 – fixation du montant et de la périodicité de versement
12. Définition des règles de calcul des amortissements
13. Approbation du budget primitif 2014
14. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence locale de la maîtrise de l'énergie de Mulhouse Sud-Alsace – autorisation de signer
15. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
16. Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
17. Rixheim – construction d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
18. Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire ainsi qu'une salle de restauration scolaire et périscolaire – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
19. Habsheim – réfection des chemins ruraux – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
20. Rixheim – réfection des chemins ruraux – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
21. Rixheim – aménagement d'un cheminement mixte cycles/piétons impasse du Cèdre – validation de l'A.P.D. et lancement de la consultation d'entreprises
22. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse, les services du SCIN et de la commune de Baldersheim, ainsi que les auditeurs, puis remercie M. Pierre LOGEL, maire de la commune, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées, M. le président présente, au nom de l'assemblée, ses sincères condoléances à M. Gérard LAMY et à M. Pierre LOGEL, qui ont tous deux eu la douleur de perdre un parent très récemment.

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2014

Le procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2014 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués. En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2014.

Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2013

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2013 (tableau joint en annexe n° 1) qui se présente comme suit :

Opérations de l'exercice 2013

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 608 740,93 €	7 042 572,16 €	1 433 831,23 €
Investissement	18 053 017,09 €	15 502 130,62 €	- 2 550 886,47 €

Après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2012, ceux-ci s'ordonnent comme suit :

Résultat d'exécution 2013

	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement en 2013	Résultat 2013	Résultat de clôture 2013
Fonctionnement	6 855 975,31 €	- €	1 433 831,23 €	8 289 806,54 €
Investissement	3 918 136,05 €	- €	- 2 550 886,47 €	1 367 249,58 €
Total	10 774 111,36 €	- €	- 1 117 055,24 €	9 657 056,12 €

Les restes à réaliser à la clôture de l'exercice, s'établissent de la façon suivante :

Section d'investissement

Recettes

Chapitres	Article	Intitulé	Montant
13	1322	Subventions d'équipement (régions)	52 658,00 €

	1323	Subventions d'équipement (départements)	1 238 071,54 €
	13258	Subventions d'équipement (groupements)	764 356,60 €
	1326	Subventions d'équipement (autres E.P.)	584 120,00 €
045	458102	Opérations pour compte de tiers	570 000,00 €
Total des restes à réaliser			3 209 206,14 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	103 858,76 €
	2051	Concessions et droits similaires	897,00 €
	20421	Biens mobiliers, matériels et études (subventions d'équipements versées)	83 932,04 €
	20422	Bâtiments et installations (subventions d'équipements versées)	22 714,00 €
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	570,25 €
	2188	Matériel de bureau et informatique	1 099,57 €
23	2313	Constructions	18 000,00 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	2 737 450,00 €
	2317	Immobilisations reçues	2 286 981,64 €
045	458102	Transformation ancien siège CCIN	1 803,18 €
Total des restes à réaliser			5 257 306,44 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, l'exécution du budget 2013 peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	5 608 740,93 €	7 042 572,16 €	1 433 831,23 €
	(I)	18 053 017,09 €	15 502 130,62 €	- 2 550 886,47 €
Reports de l'exercice N-1	(F)		6 855 975,31 €	6 855 975,31 €
	(I)		3 918 136,05 €	3 918 136,05 €
Restes à réaliser	(F)			
	(I)	5 257 306,44 €	3 209 206,14 €	-2 048 100,30 €
Résultat cumulé	(F)	5 608 740,93 €	13 898 547,47 €	8 289 806,54 €
	(I)	23 310 323,53 €	22 629 472,81 €	-680 850,72 €
	Total	28 919 064,46 €	36 528 020,28 €	7 608 955,82 €

Après avoir présenté le compte administratif 2013, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Bernard NOTTER ne prend pas part au vote), approuve le compte administratif de l'exercice 2013.

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2013

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Les résultats du compte de gestion, établi par le comptable du Trésor au titre de l'exercice 2013, s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2013, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2012 :

Opérations de l'exercice 2013

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 608 740,93 €	7 042 572,16 €	1 433 831,23 €
Investissement	18 053 017,09 €	15 502 130,62 €	- 2 550 886,47 €

Résultat d'exécution 2013

	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement en 2013	Résultat 2013	Résultat de clôture 2013
Fonctionnement	6 855 975,31 €	- €	1 433 831,23 €	8 289 806,54 €
Investissement	3 918 136,05 €	- €	- 2 550 886,47 €	1 367 249,58 €
Total	10 774 111,36 €	- €	- 1 117 055,24 €	9 657 056,12 €

Restes à réaliser 2013

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	5 257 306,44 €	3 209 206,14 €	- 2 048 100,30 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **Approuve le compte de gestion de l'exercice 2013.**

Point n° 4 : Affectation des résultats de l'exercice 2013

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats. Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 8 289 806,54 € l'excédent cumulé se dégageant en section de fonctionnement.

Tenant compte de l'excédent cumulé de la section d'investissement (1 367 249,58 €) et du solde des restes à réaliser (- 2 048 100,30 €) de cette même section, il est proposé au comité syndical d'affecter cet excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- **680 850,72 € en section d'investissement** (compte de réserves 1068) pour couvrir le besoin de financement constaté après intégration des restes à réaliser ;
- Le solde, soit **7 608 955,82 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.**

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2013, telle que ci-dessus détaillée.

Point n° 5 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2014

Le montant du premier acompte de la contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, appelé au titre de l'année 2014, s'élève à 102 702,08 €. Il se répartit par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2013	2014	Évolution
Baldersheim	8 200,72 €	8 453,97 €	- 1,70 %
Battenheim	4 544,21 €	5 238,50 €	
Dietwiller	3 963,10 €	4 635,48 €	
Habsheim	15 517,45 €	15 182,01 €	
Rixheim	29 738,91 €	31 483,66 €	
Sausheim	42 515,94 €	37 708,46 €	
Total	104 480,34 €	102 702,08 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655402. Cette participation est susceptible d'être très légèrement revalorisée en cours d'année.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 102 702,08 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2014 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 6 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2014

Le montant de la participation appelée par le service départemental d'incendie et de secours au titre de l'année 2014 s'élève à 461 944,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2013	2014	Évolution
Baldersheim	36 099,00 €	36 569,00 €	+ 1,30 %
Battenheim	19 390,00 €	19 642,00 €	
Habsheim	72 159,00 €	73 097,00 €	
Rixheim	221 359,00 €	224 237,00 €	
Sausheim	107 007,00 €	108 399,00 €	
Total	456 014,00 €	461 944,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 461 944,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2014 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 7 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2014

Le montant de la participation prévisionnelle appelée au titre de l'année 2014 s'élève à 8 685,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2013	2014	Evolution
Baldersheim	2 833,58 €	2 895,00 €	+ 2,28 %
Battenheim	2 833,58 €	2 895,00 €	
Sausheim	2 833,58 €	2 895,00 €	
Total	8 500,74 €	8 695,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655404.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 8 695,00 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2014 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 8 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2014 – signature de la convention d'objectifs

Le syndicat de communes de l'île napoléon détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le S.C.I.N. a renouvelé en 2013, la convention d'objectifs signée avec l'association « La Passerelle » pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ». Celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il convient de la renouveler.

Cependant, depuis l'ouverture de la nouvelle structure d'Entremont en 2013, l'accueil de loisirs – mercredis, petites et grandes vacances – fait l'objet d'une délégation de service public. Ne subsistent plus dès lors, au titre de la convention précitée, que les séjours et les activités tierces au bénéfice de la jeunesse, notamment les animations de rue et le pôle Ciner'J.

Le renouvellement de ladite convention sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention ramenée à 1 68 300,00 €, non compris la contribution servant à rembourser le règlement, par l'association, des charges afférentes à l'occupation des locaux mis à sa disposition par la ville de Rixheim, cette dernière étant versée à part, selon les dispositions d'une convention signée avec la ville de Rixheim en 2011.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2014 avec l'association « la Passerelle » au titre des missions relevant de la compétence du syndicat de communes de l'île Napoléon ;**
- **Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 168 300,00 € pour l'année 2014 ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, l'autorise à procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 9 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2014 – signature de la convention d'objectifs

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon apporte son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Pour 2014, cette aide financière s'élèverait à 76 500,00 € (+2 % par rapport à 2013).

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657403 du budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2014 avec l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim ;**
- **Décide d'attribuer à ladite association une subvention d'équilibre de 76 500,00 € pour l'année 2014 ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, l'autorise à procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 10 : Amicale du personnel du S.C.I.N. – versement de la subvention d'équilibre 2014

Par courrier du 31 janvier 2014, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre pour l'année en cours.

L'inspection générale de l'administration générale souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des collectivités territoriales par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du S.C.I.N. développe les activités de loisirs propres à ce type de structures, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux.

Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement par deux fois aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise le repas de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Pour cette année, les agents et leurs familles se verront en outre proposer, par l'amicale, diverses prestations et animations.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du S.C.I.N. une subvention annuelle d'équilibre de 15 000,00 € pour l'année 2014 ;**
- **Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.**

Point n° 11 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2014 – fixation du montant et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières verseront au S.C.I.N. pour l'année 2014 s'établissent comme suit :

Collectivité	Imputation comptable des contributions		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Baldersheim	564 000,00 €	398 047,00 €	962 047,00 €
Battenheim	448 400,00 €	367 597,00 €	815 997,00 €
Dietwiller	452 600,00 €	224 999,00 €	677 599,00 €
Habsheim	967 000,00 €	400 000,00 €	1 367 000,00 €
Illzach	1 600,00 €	-	1 600,00 €
Rixheim	2 049 600,00 €	459 200,00 €	2 508 800,00 €
Sausheim	1 713 500,00 €	1 415 051,00 €	3 128 551,00 €
Total	6 196 700,00 €	3 264 894,00 €	9 461 594,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2014.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes membres du syndicat, au titre de l'exercice 2014, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.**

Point n° 12 : Définition des règles de calcul des amortissements

Conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris en application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de bien, par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception, pour ce qui ressort des compétences syndicales, des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, il vous est proposé les durées d'amortissement suivantes :

Imputation	Catégorie d'immobilisation	Durée (en année)
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études (<i>pour mémoire</i>)	5
20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	15
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15
2051	Concessions et droits similaires	2
Immobilisations corporelles		
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	10
21578	Matériel et outillage de voirie - autre matériel et outillage de voirie	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
21712	Terrains de voirie (biens mis à disposition)	20
21728	Autres agencements et aménagements de terrains (biens mis à disposition)	20
21738	Autres constructions (biens mis à disposition)	30

21758	Autres installations, matériel et outillage techniques (biens mis à disposition)	20
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Les biens d'une valeur inférieure à 500,00 € seront amortis sur une année.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les durées d'amortissement des biens du syndicat de communes de l'île Napoléon telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;**
- **Décide d'amortir sur une année les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500,00 €.**

Point n° 13 : Approbation du budget primitif 2014

Débatues lors du comité syndical du 29 janvier 2014, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'île Napoléon pour l'année à venir.

Cette cinquième année conforte la politique initiée en 2010, de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service des communes membres du syndicat, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 2) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011 Charges à caractère général2 619 008,00 €

Dont notamment :

- *Actions jeunesse..... 1 524 043,00 €*
- *Location et charges siège S.C.I.N.....193 900,00 €*
- *Transport (natation scolaire).....32 000,00 €*
- *Entretien de la colline de jeux de Sausheim18 100,00 €*

-	Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....	235 000,00 €
-	Entretien des chemins ruraux.....	212 500,00 €
-	Charges du groupe scolaire d'Ile Napoléon	99 050,00 €
012	Charges de personnel	1 193 220,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	Rémunération du personnel affecté au groupe scolaire	226 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	898 731,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	Subvention La Passerelle.....	168 300,00 €
-	Contributions aux organismes de regroupement	573 331,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	433 000,00 €
67	Charges exceptionnelles.....	9 500,00 €
022	Dépenses imprévues (réserves)	308 032,00 €
023	Virement à la section d'investissement	8 391 734,00 €
042	Dotations aux amortissements	212 930,00 €

En recettes de fonctionnement :

002	Excédent de fonctionnement reporté	7 608 956,00 €
013	Atténuation de charges.....	500,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations.....	6 446 700,00 €
	<i>Dont :</i>	
-	Dotations des communes.....	6 196 700,00 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2014 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 14 066 156,00 €.

Elle est en augmentation d'environ 800 000,00 € par rapport à l'année 2013. Cette différence est due à l'accroissement du virement à la section d'investissement (autofinancement), qui passe de 7 017 805,00 € à 8 391 734,00 € ; elle est partiellement compensée par une diminution des dépenses, notamment des charges à caractère général.

Au sens strict, les charges de fonctionnement de l'exercice 2014 (chapitres 011, 012 et 65) diminuent de 60 000,00 € par rapport aux prévisions 2013.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 23 562 737,00 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	842 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles.....	797 897,00 €
204	Subventions d'équipement versées.....	272 000,00 €
21	Immobilisations corporelles.....	142 200,00 €
23	Immobilisations en cours	19 964 400,00 €

Dont notamment :

- Travaux de bâtiments.....	14 074 000,00 €
- Travaux de voirie.....	5 582 400,00 €
- Installations.....	240 000,00 €
45 Opérations pour compte de tiers.....	32 803,00 €
020 Dépenses imprévues (réserves).....	1 398 637,00 €
041 Opérations patrimoniales.....	113 500,00 €

En recettes, cette section se répartit principalement entre :

001 Excédent d'investissement reporté.....	1 367 250,00 €
10 Dotations, fonds divers, réserves.....	2 280 851,00 €
13 Subventions d'investissement reçues.....	5 934 172,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées.....	4 631 000,00 €
23 Immobilisations en cours.....	31 000,00 €
45 Opérations pour compte de tiers.....	601 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement.....	8 391 734,00 €
040 Dotations aux amortissements.....	212 930,00 €
041 Opérations patrimoniales.....	113 500,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu** le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;
- Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;
- Vu** l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Entendu** le rapport de M. le président ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif 2014 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'élève à 37 629 592,61 € et s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

- 14 066 155,82 € pour la section de fonctionnement ;
- 23 563 436,79 € pour la section d'investissement.

Point n° 14 : Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence locale de la maîtrise de l'énergie de Mulhouse Sud-Alsace – autorisation de signer

Le syndicat de communes de l'île Napoléon assure, pour le compte de la commune de Baldersheim, la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du club-house de football.

Le programme de l'opération, arrêté sur la base des souhaits exprimés par la commune après concertation avec les utilisateurs, avait fixé des objectifs répondant aux critères de très haute performance énergétique.

Toutefois, à l'issue d'une nouvelle réflexion, la commune a souhaité s'associer les compétences de l'agence locale pour la maîtrise de l'énergie de Mulhouse Sud-Alsace (A.L.M.E) dans la perspective d'atteindre à minima les objectifs d'un bâtiment « basse consommation » (B.B.C.).

L'A.L.M.E. a donc produit un projet de convention tripartite, dont un exemplaire est annexé aux présentes. Le coût de la mission est de 2 000,00 € HT ; il sera imputé sur l'opération.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre le S.C.I.N., la commune de Baldersheim et l'A.L.M.E. dans le cadre de la réhabilitation du club-house de football ;**
- **Autorise M. le président à signer la convention précitée.**

Point n° 15 : Baldersheim - mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Alain Steinmetz Architecte – ICAT – Marchal Ingénierie – Vénathec – B2E, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique extérieure du complexe sportif de Baldersheim, pour un montant de 45 360,00 € HT.

A la demande de la commune, est venue se greffer sur les missions de base, une mission complémentaire de simulation thermique dynamique destinée à préciser les consommations énergétiques du bâtiment, les conditions de confort, et ainsi de conforter les choix d'investissement au regard des performances.

Le montant de cette étude est de 4 300,00 € HT.

La commission M.A.P.A. du 18 février 2014 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 4 300,00 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le nouveau montant d'honoraires à 49 660,00 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique extérieure du complexe sportif de Baldersheim, soit 49 660,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le groupement Alain Steinmetz Architecte – ICAT – Marchal Ingénierie – Vénathec – B2E.**

Point n° 16 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 12 juillet 2012, 24 avril 2013 et 29 janvier 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Par délibération du 3 juillet 2013, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 14 935,30 € HT, les premiers avenants à différents marchés de travaux et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Depuis, de nouvelles adaptations ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Laugel et Renouard de Saint-Dié-des-Vosges (88), attributaire du lot 5A « menuiseries extérieures aluminium ». L'avenant s'élève à **+6 678,00 € HT** (modifications des châssis dans le dojo et le logement, fourniture et pose de support de châssis dans le dojo en remplacement du talon en béton armé) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,50 % et fixant le nouveau montant du marché à 273 647,90 € HT ;
- L'entreprise Brey de Réguisheim, attributaire du lot 6 « menuiserie intérieure bois/agencement ». L'avenant s'élève à **+22 170,00 € HT** (fourniture et pose d'habillage thermo-acoustiques dans les 2 salles, de portes supplémentaires CF, de serrures pour porte DAS et gâche électrique, et moins-value pour prestations non exécutées) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,55 % et fixant le nouveau montant du marché à 421 472,00 € HT ;
- L'entreprise Koerper de Dietwiller, attributaire du lot 7A « serrurerie – métallerie ». L'avenant s'élève à **+475,00 € HT** (motorisation de la grille à enroulement du local rangement de la petite salle) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,60 % et fixant le nouveau montant du marché à 79 309,80 € HT ;
- L'entreprise Meyer Isolation de Richwiller, attributaire du lot 9 « faux-plafonds ». L'avenant s'élève à **+4 569,60 € HT** (plus-value pour membrane d'étanchéité dans le hall) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,78 % et fixant le nouveau montant du marché à 63 306,70 € HT ;

- L'entreprise Polychape de Colmar, attributaire du lot 10 « chape ». L'avenant s'élève à **+1 050,00 € HT** (réalisation de chapes complémentaires à l'étage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 6,69 % et fixant le nouveau montant du marché à 16 745,00 € HT ;
- L'entreprise Lagarde et Meregnani de Maxeville (54), attributaire du lot 11 « sols souples linoléum ». L'avenant s'élève à **+1 019,00 € HT** (tracés complémentaires dans la petite salle) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,27 % et fixant le nouveau montant du marché à 45 999,58 € HT ;
- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 19 « sanitaire ». L'avenant s'élève à **-773,15 € HT** (modification des descentes EP dans le dojo, remplacement d'appareils sanitaires et d'accessoires, et suppression de sièges de douche PMR) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,34 % et fixant le nouveau montant du marché à 225 242,51 € HT ;
- L'entreprise Eiffage Energie de Wittenheim, attributaire du lot 20 « électricité – courants forts et faibles ». L'avenant s'élève à **+27 227,90 € HT** (plus-value pour modification de l'affichage sportif, l'éclairage de l'enseigne, mise à jour de la sécurité incendie et de l'espace d'attente sécurisé PMR, remplacement des candélabres du parking et rajout d'un poste de travail dans le bureau et d'une borne wifi dans la grande salle) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 9,72 % et fixant le nouveau montant du marché à 307 470,12 € HT.

Ces nouveaux avenants, d'un montant total de +62 416,35 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,28 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 4 945 630,49 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés le 3 juillet 2013, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 1,59 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 18 février 2014, la commission d'appel d'offres a approuvé l'ensemble de ces avenants. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-41004 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres en ce qu'elle approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +62 416,35 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,28 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 4 945 630,49 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 17 : Rixheim – construction d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 20 mars 2013, 29 mai 2013, 11 septembre 2013 et 29 janvier 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de

construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci étaient destinées à satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Scherberich de Colmar, attributaire du lot 2 « gros-œuvre ». L'avenant s'élève à **+4 407,98 € HT** (plus-value pour location d'une grue automotrice et frais d'immobilisation de matériel et moins-value pour location d'une grue GMR) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,98 % et fixant le nouveau montant du marché à 453 907,98 € HT ;
- L'entreprise Marquès ACM Frères de Sundhoffen, attributaire du lot 6 « isolation extérieure collée ». L'avenant s'élève à **+2 266,00 € HT** (plus-value pour changement d'épaisseur de l'isolant enterré en 200mm) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,40 % et fixant le nouveau montant du marché à 53 748,09 € HT ;
- L'entreprise Mura de Ranspach, attributaire du lot 7 « menuiserie extérieure bois/alu – vitrerie ». L'avenant s'élève à **-240,00 € HT** (moins-value pour remplacement des ouvrants à soufflet de 5 haut-jours par des parties vitrées fixes, et plus-value pour ouverture motorisée des ouvrants à soufflet de 6 haut-jours) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,12 % et fixant le nouveau montant du marché à 200 976,80 € HT ;
- L'entreprise Mary de Waldighoffen, attributaire du lot 9 « serrurerie ». L'avenant s'élève à **-928,00 € HT** (suppression de la crinoline et de la grille en façade Sud du local de ventilation) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 2,89 % et fixant le nouveau montant du marché à 31 181,22 € HT ;
- L'entreprise Venturi de Riedisheim, attributaire du lot 11 « électricité – courants faibles ». L'avenant s'élève à **+11 051,90 € HT** (plus-value pour alimentation électrique de 6 haut-jours, rajout de prises de courant et VDI, modification du contrôle d'accès permettant un report sur téléphone, et moins-value pour suppression du kit audio-vidéo) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,08 % et fixant le nouveau montant du marché à 167 167,05 € HT ;
- L'entreprise Bagnolini de Kingersheim, attributaire du lot 16 « menuiserie intérieure bois ». L'avenant s'élève à **-3 666,50 € HT** (moins-value pour suppression de l'habillage de la tranche intérieure des semelles, poteaux, traverses des encadrements des fenêtres et portes des façades en MOB et plus-value pour portes et châssis supplémentaires) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 2,73 % et fixant le nouveau montant du marché à 130 442,74 € HT ;
- L'entreprise Kleinhenny Pierre d'Illzach, attributaire du lot 17 « mobilier sur mesure ». L'avenant s'élève à **+3 744,00 € HT** (plus-value pour modification du mobilier et moins-value pour suppression de 4 ensembles casiers/bancs/plans vasques dans les vestiaires du personnel) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,38 % et fixant le nouveau montant du marché à 89 257,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de +16 635,38 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,72 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 334 461,91 € HT.

Dans sa séance du 18 février 2014, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-41005 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +16 635,38 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 0,72 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 2 334 461,91 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 18 : Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire ainsi qu'une salle de restauration scolaire et périscolaire – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 12 juin 2012, 26 septembre 2012, et 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire-périscolaire à Sausheim.

Par délibération du 16 octobre 2013, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 6 814,66 € HT, les premiers avenants à différents marchés de travaux et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Depuis, de nouvelles adaptations ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Schwob de Traubach-le-Bas, attributaire du lot 1 « terrassement – gros-œuvre ». L'avenant s'élève à **-2 028,35 € HT** (moins-value pour dallage désactivé sur parvis et marches préfabriquées non réalisées et plus-value pour parement de finition en pied des soubassements) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,31 % et fixant le nouveau montant du marché à 658 026,61 € HT ;
- L'entreprise Sopréma de Mulhouse, attributaire du lot 2 « couverture – étanchéité – zinguerie ». L'avenant s'élève à **+8 781,57 € HT** (fourniture et pose de garde-corps rabattables sur la toiture de l'extension de l'ED&N) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 6,90 % et fixant le nouveau montant du marché à 136 030,30 € HT ;
- L'entreprise Gervasi de Cernay, attributaire du lot 3 « vêtture pierre agrafée ». L'avenant s'élève à **+5 840,00 € HT** (habillage de l'escalier intérieur en pierre Cénia) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,31 % et fixant le nouveau montant du marché à 85 774,00 € HT ;
- L'entreprise Billand de Bouxwiller, attributaire du lot 6 « menuiserie extérieure bois/alu ». L'avenant s'élève à **+3 780,00 € HT** (fourniture et pose d'un faux-plafond bois isolé au droit de l'accès principal) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,77 % et fixant le nouveau montant du marché à 217 541,00 € HT ;

- L'entreprise Leader Plâtrerie de Richwiller, attributaire du lot 9 « plâtrerie – cloisons – faux-plafonds ». L'avenant s'élève à **+5 087,64 € HT** (plus-value pour reprises et adaptations dans l'extension de l'ED&N, fourniture et pose de faux-plafonds démontables dans les locaux rangements, et de faux-plafonds fixes, impostes et caissons supplémentaires) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,36 % et fixant le nouveau montant du marché à 74 248,84 € HT ;
- L'entreprise Meyer de Blotzheim, attributaire du lot 10 « menuiserie intérieure bois – parquet ». L'avenant s'élève à **+4 493,79 € HT** (plus-value pour parquet et vitrification complémentaires, rajout d'une porte et d'un vitrage CF) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,81 % et fixant le nouveau montant du marché à 164 390,19 € HT ;
- L'entreprise Brumer de Pfastatt, attributaire du lot 12 « sanitaire ». L'avenant s'élève à **+1 400,00 € HT** (fourniture et pose d'un lavabo supplémentaire et plus-value pour un report de comptage d'eau froide) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,71 % et fixant le nouveau montant du marché à 83 088,00 € HT ;
- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 17 « carrelage – faïence ». L'avenant s'élève à **+403,14 € HT** (plus-value pour faïence et joint de dilatation supplémentaires, reprises des ébrasements de fenêtres, de carrelage, forme de pente, et moins-value pour plinthes non posées) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,09 % et fixant le nouveau montant du marché à 37 303,14 € HT ;
- L'entreprise Peintures Ehret de Brunstatt, attributaire du lot 18 « peinture intérieure ». L'avenant s'élève à **+5 960,00 € HT** (nettoyage de mise en service) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 13,83 % et fixant le nouveau montant du marché à 49 066,75 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+33 717,79 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,47 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 325 477,46 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés le 16 octobre 2013, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 1,77 % du montant des marchés attribués.

La commission MAPA du 18 février 2014 a émis un avis favorable. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31046 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +33 717,79 HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,47 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 2 325 477,46 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 19 : Habsheim – réfection des chemins ruraux – validation de l’A.P.D. – lancement de la consultation d’entreprises et autorisation de solliciter les subventions

- M. Olivier BECHT, Mmes Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT et M. Richard PISZEWSKI quittent la réunion à 18 heures 35 -

La commune de Habsheim souhaite, dans le cadre de son programme de travaux 2014, engager les réfections de certains secteurs de chemins ruraux, afin d'y améliorer les conditions de circulation.

L'opération comporte une tranche ferme, d'une longueur de 1 270 mètres, ainsi qu'une tranche conditionnelle (chemin dit « du Mattenweg ») d'une longueur de 550 mètres.

Les travaux comprennent :

- Le rétablissement de limites parcellaires ;
- Les terrassements généraux ;
- La reconstitution de la structure du chemin par la mise en œuvre de matériaux recyclés en couche de fondation et de matériaux calcaire en couche de base ;
- L'apport de concassé calcaire fin soigneusement réglé en finition.

En tranche ferme, les travaux portent sur la réfection de tronçons ciblés ; en tranche conditionnelle, la réfection complète du chemin du Mattenweg.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 48 350,00 € HT (58 020,00 € TTC), hors frais annexes, pour la tranche ferme, et 70 400,00 € HT (84 480,00 € TTC) pour la tranche conditionnelle.

Des crédits sont inscrits au budget primitif 2014 – article 615234.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès de la préfecture du Haut-Rhin, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Marie SCHNEIDER) :

- **Approuve les estimations des divers travaux à réaliser sur les chemins ruraux de Habsheim ;**
- **Autorise Monsieur le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

Point n° 20 : Rixheim – réfection des chemins ruraux – validation de l’A.P.D. – lancement de la consultation d’entreprises et autorisation de solliciter les subventions

La ville de Rixheim souhaite, dans le cadre de son programme de travaux 2014, engager la réfection sur une longueur d'environ 600 mètres du chemin rural dit « Le Steinberg » afin d'y améliorer les conditions de circulation.

Les travaux comprennent :

- Les terrassements généraux ;
- La reconstitution de la structure du chemin par la mise en œuvre de matériaux recyclés en couche de fondation et de matériaux calcaire en couche de base ;
- L'apport de concassé calcaire fin soigneusement réglé en finition ;
- La création de fossé drainant permettant la collecte et l'évacuation des eaux de ruissellement provenant de champs cultivés.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 34 000,00 € HT (40 664,00 € TTC), hors frais annexes.

Des crédits sont inscrits au budget primitif 2014 – article 615234.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès de la préfecture du Haut-Rhin, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation des travaux de réfection de chemins ruraux à réaliser sur le territoire de Rixheim, chiffrée à 34 000,00 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

Point n° 21 : Rixheim – aménagement d'un cheminement mixte cycles/piétons impasse du Cèdre – validation de l’A.P.D. et lancement de la consultation d’entreprises

L'opération d'aménagement d'un cheminement mixte cycles/piétons permettant la jonction entre l'impasse du Cèdre du quartier « Entremont » et le centre-ville de Rixheim, a été retenue au titre des travaux de voirie 2014.

Cette opération comprend :

- Les terrassements généraux et la création d'une structure de piste cyclable ;

- La délimitation du cheminement par une bordurettes béton ;
- La collecte des eaux de ruissellement par la mise en place de caniveaux à grille ;
- Le traitement de la surface par la mise en œuvre de matériaux enrobés ;
- L'installation des équipements d'éclairage public dotés de source à leds et d'un allumage par détection de présence.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 110 000,00 € HT (132 000,00 € TTC).

Des crédits seront inscrits au budget primitif 2014 – article 2317-41106.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation des travaux de voirie à réaliser sur le territoire de Rixheim, chiffrée à 110 000,00 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée.**

Point n° 22 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **19 mars 2014 à 18 heures 30**, en mairie de **Sausheim**. Séance plénière, précédée d'une visite des ateliers du syndicat, à 18 heures. Rendez-vous directement sur place (cf. **plan en annexe**).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Baldersheim, le 19 février 2014.

Compte administratif 2013

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	3 112 108,99 €	013 Atténuation de charges	17 389,48 €
012 Charges de personnel	1 054 009,65 €	70 Produits de services	367 074,97 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	889 251,88 €	74 Dotations et participations	6 654 141,57 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>5 055 370,52 €</i>	75 Autres produits de gestion courante	151,43 €
66 Charges financières	437 137,26 €	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>7 038 757,45 €</i>
67 Charges exceptionnelles	8 188,15 €	76 Produits financiers	- €
68 Dotations aux provisions	- €	77 Produits exceptionnels	3 814,71 €
022 Dépenses imprévues	- €	78 Reprises sur provisions	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 500 695,93 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>7 042 572,16 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	- €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 045,00 €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>108 045,00 €</i>
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>108 045,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
Total général	5 608 740,93 €	Total général	7 042 572,16 €

Excédent de l'exercice (F)

1 433 831,23 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	89 729,09 €	13 Subventions d'investissement reçues	6 743 383,84 €
204 Subventions d'équipements versées	76 129,17 €	16 Emprunts et dettes assimilées	3 851 146,66 €
21 Immobilisations corporelles	328 158,97 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	13 943 246,15 €	21 Immobilisations corporelles	154 431,00 €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>14 437 263,38 €</i>	23 Immobilisations en cours	- €
10 Dotations fonds divers - réserves	154 431,00 €	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>10 748 961,50 €</i>
16 Emprunts et dettes assimilées	573 552,70 €	10 Dotations fonds divers - réserves	1 788 862,10 €
45 Opérations pour compte de tiers	31 507,99 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
020 Dépenses imprévues	- €	45 Opérations pour compte de tiers	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>15 196 755,07 €</i>	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>15 196 755,07 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>12 537 823,60 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	- €
041 Opérations patrimoniales	2 856 262,02 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 045,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>2 856 262,02 €</i>	041 Opérations patrimoniales	2 856 262,02 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>2 856 262,02 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>2 964 307,02 €</i>
Total général	18 053 017,09 €	Total général	15 502 130,62 €

Déficit de l'exercice (I)

2 550 886,47 €

Budget primitif 2014

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 619 008,00 €	013 Atténuation de charges	500,00 €
012 Charges de personnel	1 193 220,00 €	70 Produits de services	10 000,00 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	898 731,08 €	74 Dotations et participations	6 446 700,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 710 959,08 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 457 200,00 €</i>
66 Charges financières	433 000,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	9 500,00 €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	308 032,24 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 461 491,33 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 457 200,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	8 391 734,49 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	212 930,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>8 604 664,49 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	7 608 955,82 €
Total général	14 066 155,82 €	Total général	14 066 155,82 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	797 897,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	5 934 172,00 €
204 Subventions d'équipements versées	272 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	4 631 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	142 200,00 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	19 964 400,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	31 000,00 €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>21 176 497,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>10 596 172,00 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	2 280 850,72 €
16 Emprunts et dettes assimilées	842 000,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	32 803,18 €	45 Opérations pour compte de tiers	601 000,00 €
020 Dépenses imprévues	1 398 636,61 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>23 449 936,79 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>13 478 022,72 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	8 391 734,49 €
041 Opérations patrimoniales	113 500,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 930,00 €
		041 Opérations patrimoniales	113 500,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>113 500,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>8 718 164,49 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté	- €	001 Excédent d'investissement reporté	1 367 249,58 €
Total général	23 563 436,79 €	Total général	23 563 436,79 €



Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la rénovation du Club House de Baldersheim

I/ OBJET

La présente convention a pour objet de décrire la mission d'accompagnement spécifiquement orientée **sur l'objectif Bâtiment Basse Consommation d'énergie** que l'ALME réalisera dans le cadre de **la rénovation du club house de Baldersheim**.

La Maîtrise d'Ouvrage sera assurée par le Syndicat des communes de l'Ile Napoléon (SCIN). Les critères de performance thermique permettront de répondre à minima à une rénovation BBC. L'ALME pourra émettre toute suggestion qui pourra favoriser les économies d'énergie (mesures passives (conception bioclimatique) ou actives) et ainsi améliorer le niveau de performance énergétique du bâtiment et réduire son empreinte environnementale.

L'accompagnement portera notamment sur l'application de la procédure de suivi-évaluation décrite dans le cadre du Pôle de Compétence BBC porté par m2A. Elle mettra notamment l'accent sur les techniques à mettre en œuvre pour atteindre ce faible niveau de consommation d'énergie.

II/ DESCRIPTION GENERALE DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

A. Les constats

Les premiers retours d'expérience de construction basse consommation conduisent à constater que la qualité de mise en œuvre, les performances réelles (lorsqu'elles sont mesurées), ainsi que le suivi du fonctionnement des équipements et des usages ne sont pas suffisants aujourd'hui.

Malgré leur volonté affichée de réaliser des bâtiments performants, les maîtres d'ouvrages, notamment les petites communes, se retrouvent parfois démunis face à l'ampleur du chantier qui les attend. Ils ne disposent pas des compétences techniques en interne, n'ont pas de retour d'expérience sur des chantiers BBC, et connaissent souvent mal les compétences des architectes et des entreprises par rapport à l'ambition de leur projet. En outre, les constats que nous avons réalisés sur les chantiers montrent que les professionnels du bâtiment ne maîtrisent pas encore toutes les "techniques" BBC.

Le maître d'ouvrage a un rôle essentiel à jouer, dans la mesure où c'est notamment lui qui établit la commande, fixe le budget et les objectifs techniques et fonctionnels, et qui valide tout au long du projet et du chantier les options proposées par la maîtrise d'œuvre. Il sera donc amené à faire de nombreux choix, notamment celui de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises.

Une rénovation BBC nécessite une méthodologie et une organisation un peu différentes de ce qui se fait classiquement. En outre, des mauvais choix peuvent avoir des conséquences non négligeables sur la suite : objectifs non atteints, complications entraînant des surcoûts, voire des malfaçons, des mauvaises performances...

Ces situations peuvent être améliorées par un effort conjoint de tous les intervenants dans l'objectif d'atteindre les niveaux de performance et de qualité d'usage du bâtiment fixés.

B. Missions de l'ALME

1. Soutien technique au Maître d'ouvrage

La mission de l'ALME a pour objectif d'apporter un soutien technique au maître d'ouvrage concernant la BBC, tout au long du déroulement du projet de construction, depuis la phase études, jusqu'à la phase de mise en service et d'utilisation du bâtiment.

De manière générale, sur l'ensemble du projet, l'ALME accompagnera le maître d'ouvrage et sera présente aux moments clés des différentes étapes. Elle assistera le maître d'ouvrage sur les dossiers administratifs et financiers (recherche de subvention...). Elle portera un regard critique sur les différents documents établis notamment en phase études (programme, APS, APD, DCE) et orientera les choix du maître d'ouvrage de façon objective, au regard des impacts environnementaux et financiers des solutions proposées.

L'ALME apportera donc une garantie supplémentaire que tout soit bien mis en œuvre pour atteindre les objectifs de performance énergétique. Elle se base pour cela sur l'expérience acquise durant ces 5 dernières années grâce aux premières rénovations et constructions pilotes de bâtiments à faible consommation d'énergie qu'elle a pu suivre et accompagner dans le cadre du programme Energivie de la Région Alsace.

2. Capitalisation de l'expérience

En parallèle, le rôle de l'ALME consiste également en une capitalisation des différentes expériences acquises afin de pouvoir établir un « état de l'art » du bâtiment « Basse Energie » sur l'agglomération mulhousienne, et, avec le retour d'expérience, améliorer la démarche au fur et à mesure de sa mise en œuvre dans d'autres opérations du même type.

C. Engagement du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à associer l'ALME à l'ensemble du projet et notamment aux différentes phases décrites ci-dessous. Il devra notamment dès le début annoncer clairement à la maîtrise d'œuvre, puis ensuite aux entreprises, sa volonté de réaliser un programme « Basse Energie » et la mission d'accompagnement confiée à l'ALME.

Il s'engage à prendre l'avis préalable de l'ALME sur toutes les décisions pouvant avoir un impact sur les consommations d'énergie et de fluides. L'avis demandé sera purement consultatif.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les différentes étapes de la procédure élaborée par l'ALME dans le cadre du Pôle Bâtiments Basse Consommation. Le respect de cette méthodologie confère au chantier suivi la qualité de « chantier pilote ». Les différentes étapes d'intervention incluses dans la prestation d'assistance de l'ALME sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

III/ DESCRIPTION DETAILLEE DES DIFFERENTES PHASES D'INTERVENTION

A. Phase études

- **Suivi et validation des dossiers fournis par la maîtrise d'œuvre (APS/APD).** L'attention du maître d'œuvre sera notamment attirée sur le traitement des détails techniques, ainsi que la problématique de l'étanchéité à l'air.
- **Relecture des Documents de Consultation des Entreprises(DCE)** afin de valider définitivement les choix techniques et vérifier la conformité des DCE aux exigences BBC fixées par le maître d'ouvrage.
- **Assistance à sélection des entreprises :** le maître d'ouvrage pourra consulter l'ALME pour le choix des entreprises parmi les différentes propositions.

B. Phase travaux : suivi du chantier à la réception

Une bonne qualité de mise en œuvre est primordiale dans l'optique des travaux s'inscrivant dans un objectif BBC. Dans la rénovation notamment, les premières expériences montrent de nombreuses malfaçons au moment de la mise en œuvre qui ont généralement pour conséquence une surconsommation d'énergie.

- **Réunion de sensibilisation des entreprises :** pilotage et organisation, en partenariat avec la maîtrise d'œuvre, d'une réunion de sensibilisation en début de chantier. Si nécessaire, des réunions supplémentaires seront organisées en cours de chantier.
- **Participation ponctuelle aux réunions de chantiers et visites du chantier :** réalisation d'un examen critique des principales décisions de chantier ayant trait à l'aspect énergétique. Des visites plus ponctuelles feront office de contrôle des produits posés et de leur bonne mise en œuvre, ou interviendront pour régler des problèmes éventuels.
- **Organisation éventuelle de visites collectives de chantiers,** en particulier à destination des entreprises du bâtiment, pour les sensibiliser et les informer.
- **Assistance à la réception / contrôle du bon fonctionnement** pour s'assurer du bon achèvement des différents travaux prévus initialement, et surtout, du fonctionnement des installations techniques (ventilation par exemple).
- **Analyse des coûts d'investissement et évaluation générale de l'opération :** investissement, temps de retour prévisionnel, difficultés rencontrées, leviers identifiés....

Une analyse financière du projet sera réalisée en fin d'opération par l'ALME. L'opération fera aussi l'objet d'une évaluation sur les difficultés rencontrées lors de la réalisation. Les raisons de la « non identification » de ces derniers dès le départ sera explicitée. Les solutions apportées à leur résolution seront également décrites.

- **Affichage Display en mairie** : affiche indiquant clairement les consommations d'énergie et d'eau du bâtiment, afin de sensibiliser les occupants du bâtiment, ainsi que les usagers.

C. Phase mise en service du bâtiment : suivi des performances, implication des usagers

- **Sensibilisation des usagers** : réalisation d'une fiche d'information et d'un "mode d'emploi" du bâtiment à l'attention des utilisateurs du bâtiment et organisation d'une réunion d'information organisée avec les futurs usagers permettra d'explicitier les spécificités du bâtiment. La réalisation d'une fiche de maintenance des installations pourra aussi être envisagée sur demande du maître d'ouvrage ou sur proposition de l'ALME validée par le maître d'œuvre.

- **Suivi régulier des consommations et du fonctionnement des installations**

L'ALME réalisera une analyse précise des consommations relevées, au regard des travaux réalisés (isolation, techniques mises en œuvre), et de leurs conditions de réalisation.

IV/ DETAILS DU TEMPS CONSACRE PAR L'ALME AUX DIFFERENTES PHASES

	Convention ALME SCIN Baldersheim	CEP juin 2013-mai 2014
PHASE ETUDES	0,25 jours	4 jours
Suivi et analyse de l'étude de simulation dynamique	0	0.5
Vérification du programme	0.25	0
Participation au jury de sélection de la maîtrise d'œuvre	0	0
Sensibilisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre	0	0
Prise en compte dossier APS/APD	0	2
Relecture des documents de consultation d'entreprises	0	1
Sélection des entreprises	0	0.5
Affichage Display avant travaux	0	0
PHASE TRAVAUX	3.75 jours	0 jour
Réunion de sensibilisation des entreprises	0	0
Participation régulière aux réunions de chantiers et/ou visites ponctuelles du chantier	2.75	0
Organisation éventuelle de visites collectives de chantiers	-	0
Assistance à la réception / contrôle du bon fonctionnement	0.5	0
Analyse des coûts d'investissement et évaluation générale de l'opération	0.5	0
PHASE MISE EN SERVICE ET EXPLOITATION DU BÂTIMENT	0 jours	1 jour
Affichage Display avant/après travaux	0	0
Sensibilisation des usagers et rédaction d'une fiche technique	0	1
Enquête avant travaux et au bout d'un an de mise en service	0	0
Suivi des consommations et du fonctionnement des installations sur une année	0	0
TOTAL	4 jours	5 jours

4 jours d'interventions répartis sur la durée du projet sont compris dans cette convention, ce qui représente pour le SCIN un coût de 2000 € HT (500 euros HT/jour).

Une partie de la mission sera réalisée dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, dispositif auquel adhère la commune de Baldersheim. Le nombre de jours affecté est de 5 jours pour la période 2013-2014.

La durée totale de la mission est de 9 jours. Le nombre de jours consacré à la mission dans le cadre du CEP pourra éventuellement être augmenté de 3 jours sur la période juin 2014-mai 2015 en fonction des besoins, soit un total au maximum de 12 jours.

Coordonnées bancaires : RIB

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	03003	00020095801	65	CCM Mulhouse Porte Ouest

Paiement :
50% au début de la mission
Le solde à la fin des travaux

Etabli le 04/10/13

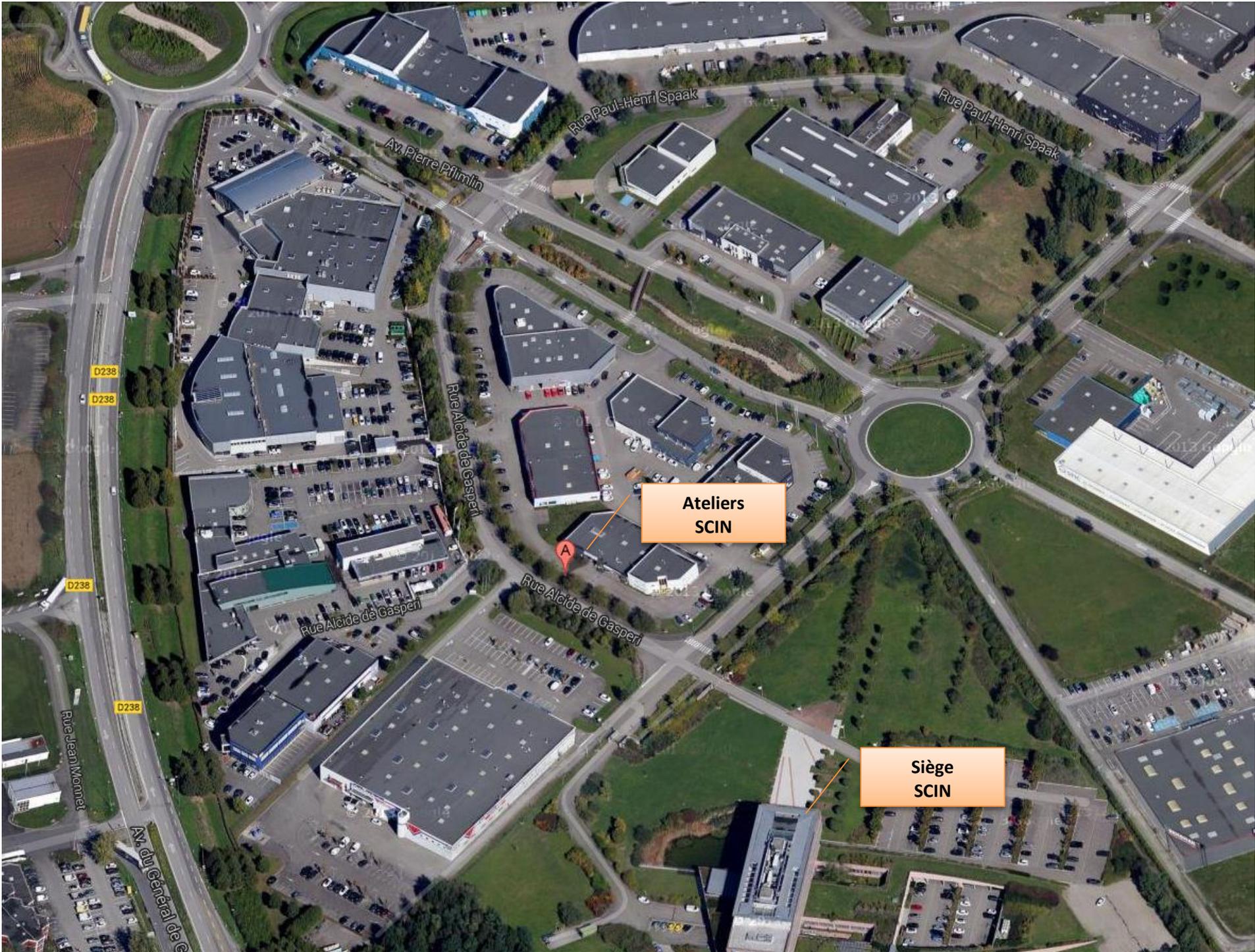
La commune de Baldersheim
Représentée par le Maire

Le Maire
Pierre LOEBL



Le SCIN, Maître d'Ouvrage ,

L'ALME
Représentée par Joseph Goester



**Ateliers
SCIN**

**Siège
SCIN**